



COMMUNIQUÉ
Paris, le 19/10/2018

PROJET DE LOI MOBILITÉ : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » LANCE UNE PÉTITION CONTRE LA CRÉATION DE PÉAGES URBAINS

Le site Internet Contexte a publié le 17 octobre dernier l'avant-projet de la Loi d'orientation des mobilités (dite LOM) à l'initiative de la ministre des Transports Élisabeth BORNE. Celui-ci prévoit notamment de donner la possibilité aux grandes agglomérations d'imposer un péage urbain aux usagers motorisés souhaitant entrer en ville, ou encore la création d'une « carte grise » pour les vélos. Aujourd'hui, vendredi 19 octobre 2018, l'association « 40 millions d'automobilistes » dénonce un florilège de mesures pénalisantes pour tous et lance une pétition contre la création de péages urbains : www.nonauxpeagesurbains.com.

« Il y a eu la privatisation des radars embarqués, la hausse du prix des carburants, l'augmentation du prix des péages d'autoroute, la baisse de la limitation de vitesse... Et voilà que maintenant, on veut faire payer aux usagers de la route le droit de circuler en ville. On ne peut même plus parler de mesures favorables à l'environnement ou à la sécurité routière ; l'automobiliste est tout simplement devenu la variable d'ajustement fiscal d'un État en quête d'argent » s'indigne Daniel QUÉRO, président « 40 millions d'automobilistes ».

Le projet de loi prévoit en effet que chaque automobiliste souhaitant entrer dans une agglomération de plus de 100 000 habitants pourrait, à l'avenir, devoir s'acquitter d'un « tarif de congestion » à hauteur de 2,5 €, et jusqu'à 5 € dans les plus grandes villes de France. Il s'agit, d'après ce même document, de « lutter contre la pollution et les nuisances environnementales ».

« À l'heure où l'on demande aux automobilistes de faire d'importants efforts financiers pour acquérir des véhicules plus récents et plus vertueux, on leur dit aujourd'hui qu'il leur faudra à l'avenir dépenser encore plus pour pouvoir rouler avec ces voitures reconnues pourtant peu polluantes selon le système de classification Crit'Air. Il va falloir qu'Emmanuel MACRON comprenne que ça nous coûte un pognon de dingue'... et que ça ne marche pas ! » s'insurge Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

Le projet de loi impose également la création d'un « certificat de propriété » pour les vélos et d'un « fichier national des propriétaires de cycles », prétendument pour « lutter contre le vol des cycles ».

« Et pourquoi pas une plaque d'immatriculation sur les trottinettes et les poussettes, tant qu'on y est ? raille Pierre CHASSERAY. Après les automobilistes, l'État cherche simplement à s'attaquer aux cyclistes, car le marquage obligatoire des vélos lisible 'par capteur optique' permettra ni plus ni moins que le contrôle et la verbalisation des cyclistes » conclut le délégué général.

L'association « 40 millions d'automobilistes » lance aujourd'hui une pétition en ligne sur le site Internet www.nonauxpeagesurbains.com pour s'opposer à la mise en œuvre d'une taxe à l'entrée des agglomérations.

**Retrouvez tous nos communiqués en exclusivité sur www.fil-conducteurs.com, avant leur diffusion.
Inscrivez-vous dès maintenant, et venez échanger avec nous sur l'actualité ! [Cliquez ici](#)**

CONTACT PRESSE :

presse@40ma.net
Tél. : 02 43 50 06 35
Port. : 06 10 07 48 26



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com